

Foire aux questions

1. QUELLE EST LA MISSION PREMIÈRE D'UN ÉCOCENTRE?

La vraie **mission** des écocentres est de **prolonger la vie utile d'un objet** ou d'une matière, en la remettant en circulation pour une nouvelle utilisation. L'intérêt est également de **réduire le volume des déchets** qui finissent leur vie **au lieu d'enfouissement** technique (LET).

Référence co-eco.org

2. QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE LOCAL?

C'est un **lieu aménagé de petite envergure** qui permet à la population locale de se départir de différentes matières. Le but premier est de **valoriser** la plus grande proportion des **matières reçues** et ainsi **réduire** au maximum le volume des **déchets enfouis**.

3. EST-CE QUE LE SERVICE EST GRATUIT?

Oui, le service est **gratuit** pour la **population résidentielle seulement**, sur présentation d'une preuve de résidence à Nomingue.

4. QUELLES SONT LES DATES ET HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE?

Le nouvel écocentre permanent est ouvert les **dimanches et lundis de 9 h à 15 h du premier dimanche d'avril au dernier lundi de novembre** (exception faite des jours fériés). Exceptionnellement cette année en raison des travaux d'aménagement, il ouvrira ses portes **le dimanche 7 juillet**.

5. POURQUOI DOIS-JE TRIER LES MATIÈRES AVANT DE ME RENDRE À L'ÉCOCENTRE?

TROIS BONNES RAISONS

- a) Cela est beaucoup plus simple et rapide à l'arrivée sur le site puisque de toute façon chaque catégorie de matières doit être déposée dans des conteneurs différents.
- b) Cela évite la contamination dans les conteneurs, ce qui parfois peut mener à l'enfouissement de tout son contenu, au lieu de le valoriser.
- c) Cela réduit le temps d'attente de tout un chacun.

6. POURQUOI LE SERVICE N'EST-IL PAS OFFERT AUX COMMERCES, ENTREPRISES ET INSTITUTIONS?

Les commerces, entreprises et institutions **génèrent des volumes trop importants** pour les quantités pouvant être reçues dans un écocentre local.

C'est au Complexe environnement de la Rouge (CER), qui est un **site régional conçu pour cela**, que ceux-ci doivent apporter leurs matières.

7. POURQUOI LA QUANTITÉ MAXIMALE PAR CHARGEMENT ÉQUIVAUT À UNE REMORQUE DE 10' X 5' X 2'?

Justement, parce qu'un écocentre local ne peut recevoir de grandes quantités de matières dans une même journée, il est demandé à la clientèle de limiter le volume des matières apportées pour permettre au plus de gens possible d'accéder à l'écocentre dans la journée.

Pour de plus grandes quantités, vous pouvez aller directement au Complexe environnemental de la Rouge au 688, chemin du Parc-Industriel, à Rivière-Rouge du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et, en saison estivale, du 2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre, de 8 h à midi.
Téléphone : 819 275-3205

8. Y A-T-IL DES MATIÈRES QUI SONT REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE?

OUI, VOICI LESQUELLES :

Tout ce qui va dans les bacs bruns, noirs et verts

Branches ([apportez-les au Complexe environnemental de la Rouge](#))

Terre

Résidus de jardin (feuilles, gazon, brindilles) [Déposez-les dans votre bac brun](#)
SAUF LES PLANTES ENVAHISSANTES À METTRE DANS UN SAC DE POUCELLE RÉSISTANT ET HERMÉTIQUE ET À DÉPOSER DANS LE BAC NOIR

Munitions ([Sûreté du Québec](#))

Produits explosifs

BPC, cyanure

Pneus de machineries lourdes et gros camions

Carcasses d'animaux

Déchets radioactifs et biomédicaux

Résidus dangereux d'usage commercial et industriel

Encombrants surdimensionnés (bateau, pédalo, spa, roulotte, tente-roulotte, véhicule en tout genre, etc. - [apportez-les au Complexe environnemental de la Rouge](#))

9. APPORTER MES RDD, OUI MAIS COMMENT?

Si vous apportez des résidus **domestiques** dangereux (RDD), il faut que les contenants soient bien identifiés. Il ne faut jamais les mélanger ou les transvaser.

COMMENT LES RECONNAITRE?



Voir la liste à la page 3 du document que vous trouverez à cette adresse :

recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-rdd.pdf

10. POURQUOI LE SITE NE PEUT RECEVOIR LES BRANCHES ET OÙ PUIS-JE ALLER LES PORTER?

Il y a des coûts importants pour disposer des branches par la suite. Il est donc demandé de les apporter directement au Complexe environnemental de la Rouge (CER) au 688, chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge, 819 275-3205.

11. COMMENT TRIER LE POLYSTYRÈNE NUMÉRO 6?

Vous pouvez apporter le polystyrène numéro 6  à l'écocentre, voici comment les trier, car il y a **4 catégories** de cette matière :

- a) Contenants alimentaires en styromousse
- b) Contenants alimentaires rigides
- c) Emballages de protection et petites billes
- d) Panneaux isolants de construction

Saviez-vous que : une tonne de polystyrène occupe la place d'environ 34 tonnes de déchets compactés dans le site d'enfouissement et prend des centaines d'années à se décomposer.

Référence : Site Web du Complexe environnemental de la Rouge

12. QU'EST-CE QU'ON FAIT AVEC LES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES?

Selon la matière, celle-ci sera intégrée dans la chaîne de transformation qui lui est spécifique. Elle sera alors réutilisée pour fabriquer de nouveaux produits.

Par exemple :

Les matières recyclables en plastique qui peuvent faire l'objet de nombreuses transformations. Selon leur couleur et leur composition, elles peuvent devenir une couette, un pull, une poubelle, un arrosoir ou autre.

Les pneus qui peuvent suite au recyclage et à différents procédés de remoulage servir pour la fabrication de tapis de dynamitage, de matériaux de construction routière durable, de pièces moulées, etc.

Les huiles : à moteur usées non mélangées avec d'autres produits ou les huiles végétales liquides non contaminées. Elles sont raffinées de nouveau puis transformées en huile lubrifiante régénérée comme combustible pour brûleur industriel.

Antigel de type Prestone : retransformé en antigel réutilisable.

Filtres à l'huile usés : transformés en éléments de structures métalliques pour la fabrication de produits industriels et agricoles.

Matelas : voir le site recyc-matelas.com/procede-de-recyclage/

13. QU'EST-CE QUI SE PASSE AVEC LES MATIÈRES QUI SE RETROUVENT DANS UN CONTENEUR CONTAMINÉ?

Cela peut vouloir dire que tout son **contenu** devra être **enfoui** au lieu d'être valorisé. Et les **coûts** pour l'enfouissement sont **très élevés**. Ces coûts seront redistribués sur les comptes de taxes.

À l'inverse, si le contenu est exempt de contamination, il pourra être valorisé et ainsi la municipalité recevra du gouvernement une compensation monétaire qui sera appliquée en réduction des comptes de taxes.

14. POURQUOI N'Y A-T-IL PLUS DE SERVICE DE COLLECTE PORTE-À-PORTE POUR LES ENCOMBRANTS?

Quand les gens déposent tous leurs encombrants pêle-mêle au chemin, il devient impossible lors de la collecte de faire un tri pour valoriser les matières. Cela a pour conséquence que tout doit être acheminé à l'enfouissement. Et l'enfouissement ça coûte cher.

Si tout un chacun vient à l'écocentre et fait le tri de ses matières avant d'arriver sur place, la valorisation des matières se fera de façon optimale et ainsi nous réduirons nos coûts d'enfouissement.

15. EN PARTICIPANT AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE, EST-CE QUE JE BÉNÉFICIE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES?

OUI, plus la **quantité de matières résiduelles éliminées par habitant est faible**, plus ma municipalité sera considérée comme performante, et plus la **subvention** lui étant versée sera **élevée**. Ce qui aura un **effet bénéfique** sur **mon compte de taxes**.

16. OÙ PUIS-JE TROUVER PLUS D'INFORMATIONS?

Pour vous aider à démêler tout cela, voici quelques liens utiles :

cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca/

recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-recuperer/quoi-faire-avec-chaque-matiere

recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/

quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages/debarrasser-carcasse-animal-sauvage

VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS?

N'hésitez pas à **nous les soumettre** par courriel en écrivant à reception@municipalitenominique.qc.ca

Merci de votre collaboration pour un avenir plus vert !!!